

République Française

Département : Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sauer - Pechelbronn

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/11/2011 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents : 18

L'an 2011 et le 14 Novembre à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, CONUECAR Nestor, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MARTIN Etienne, MEYER Willy, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse, WEISBECKER Jean
Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, SCHERTZ Christophe, WEHRUNG Freddy

Invité(s) : MM : LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 03/11/2011

Date d'affichage : 04/11/2011

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. ISEL Roger, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 12.09.2011.

OCM : attribution de subventions à la fédération des professionnels artisans commerçants Sauer-Pechelbronn (FDPAC).

Attribution de subventions classes de découvertes-sorties pédagogiques collège de l'Outre Forêt à Sultz-sous-Forêts.

Attribution de subventions classes de découvertes-sorties pédagogiques collège - Séminaire des jeunes à Walbourg.

Attribution de subventions opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Préparation du prochain conseil communautaire.

Divers.

Informations.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 12.09.2011.

Le compte-rendu consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. 017.2011B : OCM : attribution de subventions à la fédération des professionnels artisans commerçants Sauer-Pechelbronn (FDPAC).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2007 du 12 février 2007 « mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2008 du 22 septembre 2008 « présentation du diagnostic du commerce et de l'artisanat et validation de l'avant-projet de dossier de candidature »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°107.2008 du 12 février 2007 « OCM : présentation et validation de la première tranche de l'opération »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2009 du 30 mars 2009 « OCM : fédération des PAC : convention d'objectifs et de moyens »,

Vu la délibération du bureau du conseil communautaire n°039.2010B du 25 octobre 2010 « OCM : période transitoire tranche 1 et 2 : poursuite de l'opération avec la fédération des professionnels, artisans et commerçants et versement de subventions »,

Entendu l'exposé du président J-M. HAAS, en l'absence du vice-président A BRACONNIER,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De verser à la fédération des professionnels artisans commerçants (PAC), au titre de l'inter-tranche de l'OCM (opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat), des subventions suivantes, afin de permettre la poursuite des actions menées par la PAC entre la tranche 1 de l'OCM, soldée, et la tranche 2 de l'OCM, en cours d'instruction à l'Etat :**
 - **Subventions au titre de la participation aux actions printemps 2011 : 50 % du coût avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 10 000 €, soit une subvention maxi de 5 000 € (dont 2 500 € à charge de la CCSP et 2 500 € au titre de l'enveloppe développement local du CG67),**
 - **Subventions au titre de la participation aux actions Automne 2011 : 50% du coût avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 20 000 €, soit une subvention maxi de 10 000 € (dont 5 000 € à charge de la CCSP et 5000 € au titre de l'enveloppe développement local du CG67).**

4. 018.2011B : Attribution de subventions classes de découvertes-sorties pédagogiques collège de l'Outre Forêt à Sultz-sous-Forêts.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes de découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la demande de subvention du 20 septembre 2011 du Collège de l'Outre-Forêt, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour linguistique et culturel à Paris et Bruxelles, du 28 novembre au 2 décembre 2011,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Vu le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3€ par élève et par jour, pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,

Entendu l'exposé du vice-président A. KREISS,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour « classes découvertes » à Paris et Bruxelles :
2 élèves pendant 5 jours, soit 30 € (2 élèves x 5 jours x 3 €)**

5. 019.2011B : Attribution de subventions classes de découvertes-sorties pédagogiques collège - Séminaire des jeunes à Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 14/11/2011

conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes de découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la demande de subvention du 12 septembre 2011 du Séminaire de Jeunes, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour au Liebfrauenberg à Goersdorf, du 19 au 23 septembre 2011,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Vu le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3€ par élève et par jour, pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,

Entendu l'exposé du vice-président A. KREISS,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour « classes découvertes » au Liebfrauenberg à Goersdorf :
26 élèves pendant 5 jours, soit 390 € (26 élèves x 5 jours x 3 €)**

6. 020.2011B : Attribution de subventions opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 14/11/2011

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 14 juin 2011,

Entendu l'exposé du vice-président F. RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Ouvertures en bois

308,00 € (8u x 38,5 €) volets

Soit un total de 308,00 € à Céline STURM (Obersteinbach)

154,00 € (4u x 38,5 €) fenêtres

Soit un total de 154,00 € à Jean-Marc KLEIN (Lembach)

Couverture

1097,40 € (354 m² x 3,1 €) couverture

Soit un total de 1 097,40 € à Alfred HARTMANN (Goersdorf)

Peinture

472,77 € (205,55 m² x 2,3 €) peinture

Soit un total de 472,77 € à Joëlle MUNSCH (Obersteinbach)

Enduit à la chaux, peinture

648,50 € (209,20 m² x 3,1 €) enduit

481,20 € (209,20 m² x 2,3 €) peinture

Soit un total de 1 129,68 € à Albert NEUSCH (Niedersteinbach)

(sous réserve peinture minérale et enduit à la chaux)

483,60 € (156 m² x 3,1 €) enduit

358,80 € (156 m² x 2,3 €) peinture

Soit un total de 842,40 € à Marc HUMMEL (Dieffenbach les Woerth)

(sur plus-value peinture minérale)

Enduit à la chaux, peinture, couverture

319,30 € (103 m² x 3,1 €) enduit

236,90 € (103 m² x 2,3 €) peinture

920,70 € (297 m² x 3,1 €) couverture

Soit un total de 1 476,90 € à Nicolas ATZENHOFFER (Dieffenbach les Woerth)

(concerne la grange)

Enduit à la chaux, peinture, ouvertures en bois

517,70 € (167 m² x 3,1 €) enduit

384,10 € (167 m² x 2,3 €) peinture

539,00 € (14u x 38,5 €) fenêtres

154,00 € (4u x 38,5 €) volets

Soit un total de 1 594,80 € à Nicolas ATZENHOFFER (Dieffenbach les Woerth)

(concerne l'habitation)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

7. INFO : Préparation du prochain conseil communautaire.

Lundi 5 décembre 2011 à 19h30 à la maison des services et des associations à Durrenbach.

Ordre du jour prévisionnel :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
2. Communication du compte rendu du dernier bureau du 12 septembre 2011,
3. Approbation du compte rendu du dernier conseil du 11 juillet 2011,
4. Info : Présentation agents (Claire Maggi et Pierre Bersier),
5. Info : bilan des activités et projets du service animation,
STATUTS
6. Transfert de compétence : espaces publics caractérisant la station thermale,
ELUS
7. Régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein : désignation d'un représentant du sycoparc,
GESTION DES SERVICES-PARTENARIATS
8. Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn : validation du contrat,
9. Périscolaire : avenant n°3 à la convention de délégation de service public, prolongation de la délégation,
10. Périscolaire : organisation d'une procédure de DSP, rapport présentant les caractéristiques des prestations confiées,
11. Halte-garderie : organisation d'une procédure de DSP, rapport présentant les caractéristiques des prestations confiées,
12. Convention de partenariat avec le collège Mac Mahon à Woerth,
13. Convention avec l'école d'architecture de Strasbourg,
14. Désignation au poste de direction de la régie intercommunale d'exploitation du CADT Fleckenstein,
OPERATIONS
15. ZAC Willenbach : desserte en fibre optique, demande de subventions,
16. Réseau fibre optique : modalités de mise à disposition de fourreaux,
17. Concours énergie : familles éco-engagées : participation de la communauté de communes,
GRH
18. GRH : Création de poste d'agent de développement-directeur de projets,
19. GRH : Mise en place de l'entretien professionnel d'évaluation et de progrès,
20. GRH : Mise à disposition d'un agent à l'ADEAN,
21. GRH : Missions et rémunération du chargé de projets urbanisme,
22. GRH : Appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la FPT,
ADMINISTRATION - FINANCES
23. Budget : création d'un budget annexe aménagement d'un pôle bois à Hegency,
24. DBM budget principal n° 3 : (Solde créance SEM Cybéliades et impôts directs locaux,...),
25. Finances : Admissions en non-valeur,

26. Divers,
Informations.

8. **Divers :**

Pas de points divers abordés en réunion.

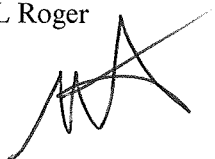
9. **Informations :**

- Point sur les opérations en cours (gymnase, fourreaux, schéma cyclable...).
 - Point sur les transferts de compétences en cours,
 - Parution de l'annuaire des associations Sauer-Pechelbronn (diffusion en cours).
 - Chaufferie collective : inauguration ce samedi après-midi,
 - Distribution d'un document « rénov'habitat 67, logements indignes et énergivore »,
 - Réunion schéma cyclable : 29 novembre à 18h30,
 - Réunion des secrétaires de mairie : le 1^{er} décembre, courrier aux maires en cours d'envoi.
-
- Prévisionnel prochaines réunions bureaux et conseils communautaires :
 - o 5 décembre : conseil communautaire
 - o 19 décembre : signature du contrat de territoire avec le CG67.

Si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers lors d'une prochaine réunion, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Fait à Durrenbach, le 23/11/2011

Le secrétaire de séance
M. ISEL Roger



Le président,
Jean-Marie HAAS

